

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

Publié le 11/03/24

Mis en ligne le 11/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 01/03/24

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à M. Erwan GARGADENNEC, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Henri LECLERE, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOOZINI à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Michèle ELIE, M. Benoît LASCoux,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : 1

M. Eric CORREIA, Président était sorti de la salle, le président de séance était en conséquence, le 1^{er} Vice-Président, Eric BODEAU

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Pour donner suite à des avancements de grade (par voie d'ancienneté, ou de promotion interne), et à une procédure de recrutement, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs, en procédant à la suppression des grades, tels que précédemment détenus.

1) Suppression de postes par suite d'avancements par voie de promotion interne

Tenant compte des besoins de service, deux agents ont bénéficié d'un avancement, par le biais de la promotion interne, au 1^{er} janvier 2024 (Direction des Services Techniques).

Les postes en question ont été créés à l'occasion du Conseil Communautaire, du 16 novembre 2023, sur les grades suivants : technicien, et agent de maîtrise.

En contrepartie des créations de poste susvisées, il convient de modifier le tableau des effectifs, en supprimant les emplois ci-dessous :

Filière	Grade	Quotité	Effectifs	Référence et/ou date de la délibération de création initiale	Date de suppression effective
Technique	Agent de maîtrise	Temps complet	1	N° 170/19 du 26/09/2019	18/03/2024
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	N° 304/21 du 23/11/2021	18/03/2024

2) Suppression de postes par suite d'avancements par voie d'ancienneté

Tenant compte des besoins de service, deux agents ont bénéficié d'un avancement, par le biais de la promotion interne au 1^{er} décembre 2023, puis un troisième au 1^{er} janvier 2024 (1 agent de la Direction du Développement Local Collaboratif, 1 agent de la Direction de la Lecture Publique, et un agent de la Direction de l'Aménagement du Territoire).

Les postes en question ont été créés à l'occasion du Conseil Communautaire du 16 novembre 2023, aux grades suivants :

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

En contrepartie des créations de postes susvisées, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant les emplois ci-dessous :

Filière	Grade	Quotité	Effectifs	Référence et/ou date de la délibération de création initiale	Date de suppression effective
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	N° 193/20 du 19/11/2020	18/03/2024
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	N° 201/18 du 15/11/2018	18/03/2024
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	N° 18/183 du 27/09/2018	18/03/2024

3) Suppression de poste à la suite d'une procédure de recrutement

A l'issue d'une procédure de recrutement, afin de pourvoir un emploi vacant de conseiller(ère) en prévention des risques professionnels, au sein de la Direction des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire du 14 avril 2023 a autorisé la création d'un poste d'attaché territorial, conforme à la situation administrative de la candidate retenue par les membres du jury.

En contrepartie de la création de poste susvisée, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant l'emploi ci-dessous :

Filière	Grade	Quotité	Effectifs	Référence et/ou date de la délibération de création initiale	Date de suppression effective
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1	N° 161/17 du 20/09/2017	18/03/2024

Dans ces conditions, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial qui se réunira le 5 mars 2024, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident:

- D'autoriser la suppression des 6 postes susvisés, aux quotités, grade, et date, tels que précisés dans les tableaux ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD